



Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière en RDC: Une expérience enrichissante



Bruno Perodeau
Directeur de Conservation WWF RDC
Réunion du PFBC à Libreville, 3 décembre 2013



Contexte

Code forestier 2002; historique de conflits forestiers;
Analyse du processus et mise en place des comités multi-acteurs
production des textes d'application 2005-08 (Coop. Belge);
Atelier régional sur les redevances forestières en 2009;
Expérimentation de la clause sociale dans des sites pilotes.



Consultation des parties prenantes à Oshwe



Défi Social

L'ADF est construit autour de trois axes: économique, environnementale et social. Le volet social est reconnu comme étant le plus complexe, particulièrement en RDC. Les sites pilotes de Sodefor appuyés par la Coopération Allemande et Norvégienne ont été utilisés pour développer des expériences de gestion participative des ressources naturelles. Officialisé en juin 2010, le mécanisme innovant de clause sociale est mis en œuvre depuis. Un appui supplémentaire est donné pour le DD.



Vérification de la mise en œuvre chez Sodefor par la KFW



Particularités de la clause sociale

La clause sociale est négociée et mise en œuvre de façon transparente entre l'exploitant et la communauté, sous le patronage de l'administration décentralisée. Un contrat est signé entre les parties, stipulant les obligations de chacun. Les fonds pourvus par le concessionnaire au prorata de l'exploitation sont versés au fonds local de développement, géré par le comité locale de gestion, sous l'attention du comité local de suivi. La clause prévoit aussi un mécanisme de gestion de conflit.



Consultation publique locale sur l'exploitation forestière, en 2012;



Impacts et Résultats Nationaux



- 13 M\$ d'investissement direct aux CL/PA dans 60 Con. For;
- Environ 1 M de personnes touchées, sensibilisées, organisées; dans 500 communautés, autour des actions S-E;
- Des centaines d'écoles, dispensaires, Km de route construits/prévus;
- Responsabilisation à travers le choix et mise en œuvre conjointe des travaux;
- Dizaines de fonds de développement locaux mis en place, structurant;
- Implication de l'administration, des ONG et des CL/PA dans le suivi des activités de l'exploitation;
- Expérience PPP pour la REDD+.



Estimation des impacts pour les 4 prochaines années selon les clauses signées



Merci
de votre
attention
et
de votre
appui